

## Fiche gouvernance du projet agro-écologique Mobiliser l'ensemble des acteurs

### Objectif général

Le projet agro-écologique, même s'il a été porté par le ministère en charge de l'agriculture, concerne l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Pour veiller à son appropriation et afin qu'il soit largement partagé, il a été décidé d'en faire un projet fondamentalement partenarial, qui repose sur la co-construction avec l'ensemble des partenaires du secteur agricole. Il ne s'agit ainsi pas d'un projet descendant, piloté exclusivement par l'Etat, mais d'un projet vivant dans les territoires tout en bénéficiant de l'initiative d'un pilotage partenarial national.

La gouvernance mise en place pour le projet reflète cette orientation essentielle.

**Au niveau national**, les orientations stratégiques sont fixées par le **comité national de suivi et d'orientation du projet agro-écologique (CNOS)**, présidé par le ministre et qui comprend l'ensemble des partenaires du monde agricole. Il se réunit une à deux fois par an, il permet de faire le bilan des actions engagées (en particulier à travers la publication d'un rapport annuel) et de lancer si nécessaire de nouvelles thématiques de travail.

Un **comité de pilotage (COPIL)** d'une vingtaine de membres, associant les principaux partenaires du projet, se réunit régulièrement pour en assurer le pilotage opérationnel, sous la présidence de la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture. Le comité est composé de représentants de l'administration centrale et déconcentrée (direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ; direction générale de l'alimentation ; direction générale de l'enseignement et de la recherche ; groupement des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ), de FranceAgriMer, de l'association des régions de France (ARF), de l'assemblée permanente des chambres d'agricultures (APCA), de l'association de coordination technique agricole (ACTA), de l'institut de la recherche agronomique (INRA), du CIRAD (la recherche agronomique pour le développement), de la fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCIVAM), de Coop de France, de France Nature Environnement (FNE), de l'institut de l'agriculture durable (IAD), de la fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR), des syndicats professionnels agricoles (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes Agriculteurs, Confédération paysanne, Coordination rurale, Mouvement de défenses des exploitants familiaux (MODEF)) et de l'ANIA pour représenter l'aval. Il se réunit de trois à dix fois par an, selon les travaux en cours. Il suit plus précisément la réalisation des actions du plan d'actions et le cas échéant impulse des évolutions.

**Au niveau régional**, une organisation spécifique est trouvée entre la DRAAF et le conseil régional, afin de faire ses propres choix dans l'accompagnement des agriculteurs de son territoire vers l'agro-écologie.

Les **10 plans ou programmes** ont leur propre gouvernance, au moins au niveau national. Pour certains il comporte également un volet régional : pour Ecophyto, pour Enseigner à produire autrement. La déclinaison régionale des autres plans pourra être abordée dans le comité régional agro-écologique.

### Indicateurs de réalisation:

- 1/ Nombre de réunions et comptes-rendus du CNOS dans l'année ;
- 2/ Nombre de réunions et comptes-rendus du COPIL dans l'année;
- 3/ Publication du rapport annuel